

Séance ordinaire

Etaient présents : Josiane CARRETIE – Claude BONNE – Michel THIBAUT – André JENOUDÉ – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD – Claude ROZ – Gérard POYET- Gérard GUYOT et Sébastien TRASSAERT-

Absent Excusé: Valérie ROUX

Secrétaire de séance : Cédric FAYE

Secrétaire auxiliaire : Brigitte BATAILLARD

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2014.

Monsieur POYET fait observer, que lors de la séance précédente, en questions diverses, il avait fait demander où en était la situation des dérogations refusées par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-AMOUR pour les élèves du primaire domiciliés à LOISIA et GRAYE ET CHARNAY.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

I – TRAVAUX :

RAPPORTEUR : Monsieur Michel THIBAUT

La commission des travaux s'est réunie vendredi 24 octobre 2014

1°) Cabinet de vétérinaire- ancienne poste

Monsieur THIBAUT regrette que les vétérinaires n'aient pas donné un cahier des charges.

A ce jour il a reçu le devis de l'entreprise « carrelages du HAUT BUGEY ». Le montant estimatif des travaux s'élève à 7 301.31 € TTC hors option (pièce revêtements PVC remplacé par carrelage et plinthes assorties) estimée à 789.60€ TTC.

A ce jour les cloisons sont enlevées, les plaques du plafond enlevées pour passer les fils électriques.

En ce qui concerne les travaux d'électricité, le conseil demande qu'un devis soit demandé aux entreprises SURANELEC, COCHU, Thomas MOUNIER.

2°) Logement ancienne poste :

La télécommande du garage n'a toujours pas été rendue par l'ancien propriétaire. Le conseil municipal accepte que la commune achète deux télécommandes pour l'ouverture des portes du garage.

3°) Ancienne école :

Les chéneaux situés à l'ouest du bâtiment sont en très mauvais état. Monsieur JENOUDÉ a contacté Monsieur BRIDE pour l'établissement d'un devis.

4°) Maison d'Assistants Maternelles :

L'entreprise MOIROD a reçu le rideau de la MAM. Monsieur THIBAUT demande que l'entreprise FAUTRELLE de MERVANS soit contactée pour le remplacement de l'anti-pince doigts fixé sur la porte d'entrée. Le conseil souhaite que plusieurs qualités soient proposées

5°) Ancienne trésorerie : Aménagement des anciens bureaux en logement :

Monsieur LADOYE, architecte a adressé à la commune un relevé de l'état des lieux et l'esquisse d'un projet. La commission des travaux se charge, lors d'une prochaine réunion, de revoir les plans de l'architecte.

Le conseil municipal demande de commander la prestation « dépôt de permis de construire » à un architecte.

6°) Salle des fêtes :

L'entreprise DUCROT a adressé un devis pour l'occultation des fenêtres et la pose des stop portes. Le coût des travaux s'élève à 2 099€TTC.

7°) Jeux « au tram » :

Monsieur JENOUDT signale que la balançoire est à refaire (poutre à changer) . Ces travaux seront programmés au printemps 2015.

8°) Projet d'aménagement de la rue Lezay Marnésia :

Une déclaration préalable a été déposée par Madame Sylvie BAUD LAPREVOTE pour l'aménagement d'une rampe d'accessibilité. Cette demande est acceptée par les services instructeur de la DDT.

Monsieur THIBAUT présente la pré étude établie par le Cabinet MERLIN. Il propose que l'étude de l'ensemble des travaux soit menée en commun. La demande faite auprès de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie (concernant la rue Lezay Marnésia uniquement, ont été reportés).

Le conseil demande qu'une étude de diagnostic pour les réseaux d'assainissement soit programmée. A ce sujet, Madame le Maire présente le rapport qui a été fait en septembre 2014.

9°) Branchement du sur presseur :

Il sera branché dans les futurs jours sur le compteur du syndicat.

10°) Marquage au sol des places de parking face à l'abri bus au centre du village.

Le conseil demande que Monsieur GARNIER, DDT du Jura soit consulté.

11°) – Projet de Monsieur CROTTA :

Monsieur CROTTA, locataire à l'année d'un emplacement au camping municipal a demandé à la commune l'autorisation pour construire un avant toit et ce dans le but de couvrir sa caravane.

Le Conseil Charge la secrétaire de mairie de prendre attache avec les services de l'urbanisme à la DDT pour connaître la réglementation.

11°) Local Kiné : Madame JANOD demande une seconde clef.

12°) : Vitrine menaçant ruine : Monsieur Claude ROZ signale qu'un architecte a été contacté pour déposer en mairie une déclaration préalable. Compte tenu de l'urgence les travaux seront immédiatement réalisés.

II- Location des parcelles louées à l'année

L'indice de révision ayant été fixé à 108.30, le conseil municipal décide d'appliquer l'indice de révision fixé par décision ministérielle. Le prix de location des parcelles s'élève donc à :

Parcelles concernées	exploitant	fermage 2013	Fermage 2014
ZH 70/71/170	ECOIFFIER Pascal	188.40€	191.26€
ZE 150	ECOIFFIER Pascal	10.69€	10.85€
ZB 55	LAMBERON S.	140.00€	142.13€
ZH 184	ECOIFFIER Pascal	200.00€	203.04€

Monsieur GUYOT signale que la surface de la parcelle ZD 19, louée par bail à Madame CATTENOT a été modifiée du fait de la création du lotissement. Un avenant au bail sera proposé au prochain conseil.

III – Vente de terrain :

Le Conseil Municipal

- Lotissement le pelon II

Accepte de vendre à Madame Michelle VELAIN et Monsieur Serge CARNEVALLI la parcelle, lot 6, du lotissement « le pelon II » au prix de 20€ HT le m².

Autorise Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant à cette vente.

- Jardin « la renarde »

Accepte de vendre à Monsieur GÖNÜL Süleyman au prix de 6€ le m², partie du jardin qu'il exploite à la renarde. Après bornage, la surface vendue est de 5a 74ca.

Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente dès que Monsieur GÖNÜL aura remboursé à la commune les frais de bornage.

IV – Vente chemin rural : Désignation d'un enquêteur

Monsieur Michel THIBAUT ayant quitté la salle pour cette délibération

Lors d'un précédent conseil la commune a accepté la proposition de Monsieur Michel THIBAUT. Le bornage ayant eu lieu, il convient de procéder à la phase de l'enquête publique.

Le conseil municipal désigne pour ce dossier Monsieur René DUVAL, commissaire enquêteur.

V – Décisions Modificatives

Des subventions d'équipement versées en 2013 aux comptes 204... doivent obligatoirement s'amortir. Ces opérations n'ayant pas été prévues lors du vote du budget primitif il convient donc de le modifier.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil décide de

L'augmentation des comptes :

DF CH 042 compte 6811 pour 11 718€

RI CH 040 compte 28041512 pour 4 718€

RI CH 040 compte 28041582 pour 7 000€

La diminution des comptes :

DF compte 023 pour 11 718€

RI compte 021 pour 11 718€

VI – REMBOURSEMENT ANNUEL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT PAR LE SIE SOUS LA TOUR

Madame le Maire expose que le syndicat des eaux de sous la tour utilise l'ordinateur de la commune et quelques fournitures de bureau (timbres, téléphone ...) pour sa gestion annuel. Ces frais sont estimés à 450€ au titre de l'exercice 2014. Le conseil arrête ces frais à 450€ et demande le remboursement.

VII – CAMPING

Il est constaté que la bouteille de gaz est toujours sous le mobil home. La voiture a été enlevée. Monsieur JENOUDET est chargé de contacter DAM'PAYSAGE pour enlever les branches sèches des arbres qui sont dangereuses.

Madame le Maire présente le bilan du camping année 2014

Locations du mobil home : 2 010.80€ reste à encaisser deux locations l'une datant de fin juin et l'autre de fin octobre

Droits d'entrée : 2 618.60€ (reste les entrées d'octobre à verser au 30 octobre au trésor public). Madame Le Maire signale que deux locations à l'année, soit 1 292€ sont totalisées dans les 2 618.60€. Après avoir fait un rappel des droits d'entrée perçus de 2011 à 2013, Madame le Maire propose de réunir la commission « tourisme » afin de réfléchir à une solution pour redynamiser la fréquentation du camping.

VIII – ASSURANCE

1. Sinistre du 14 décembre 2013 :

Madame le Maire fait part que la facture des travaux a été intégralement remboursée.

2. Expertise du 10 octobre 2014 : Sinistre rue guillaumod.

Les experts des deux assurances se sont rencontrés sur les lieux, vendredi 10 octobre 2014. La commune était représentée par Messieurs BONNE et JENOUDT.

A ce jour un rapport commun a été dressé par les experts des deux parties adverses qui doit être transmis à la commune par l'assurance. La source du litige semble être résolu. Une vérification reste à faire après l'hiver.

IX – SUBVENTION POUR LE TELETHON :

Cette année, le SDIS organise, à SAINT-JULIEN, à l'échelon départemental le téléthon.

CONSIDERANT l'ampleur de cette manifestation, le conseil décide de verser une subvention à l'amicale des pompiers au profit du téléthon.

La prochaine réunion pour l'organisation du Téléthon est fixée au 5 novembre 2014.

Tous les bénévoles seront les bienvenus.

X – ONF :

1- Affouage :

La commune a inscrit deux affouagistes. Le conseil décide donc de reporter d'un mois le délai d'inscription soit jusqu'au 21 novembre 2014.

2- Madame le Maire informe le conseil qu'elle a signé un devis d'assistance pour les bois façonnés. Ce devis s'élève à 72€ TTC.

3- Contribution Volontaire Obligatoire :

L'objectif de cette cotisation est de donner à la filière Forêt - Bois les moyens de ses actions collectives de promotion, de communication, de recherche et de développement, d'innovation et d'analyses statistiques et économiques.

CONSIDERANT que SAINT-JULIEN n'est pas une commune forestière, le conseil rejette l'adhésion à cette filière.

Monsieur Sébastien TRASSERT quitte la séance à 22heures10

XI – RECENSEMENT 2015 :

Madame le Maire informe le conseil que l'Etat versera une dotation forfaitaire pour l'organisation de cette enquête de 1 040.00€.

Un agent recenseur doit être recruté. Le conseil décide d'ouvrir le poste du 2 janvier 2015 au 28 février 2015.

La rémunération reste à définir.

XII- SICTOM

1- CONVENTION DECHETTERIE :

Une réunion a eu lieu entre Madame SPECQ, Directrice du SICTOM, le Maire, le délégué du SICTOM et les adjoints de la commune.

RAPPORTEUR Monsieur POYET

- facturation de l'accès à la déchetterie à la commune : il résulte que tout dépôt journalier égal ou supérieur à 1m³ reste facturé à la commune.
- Madame SPECQ informe que les déchetteries peu fréquentées ne seront pas réhabilitées. Une benne supplémentaire, pour le recyclage des meubles sera livrée à la déchetterie.
- Lors du prochain conseil syndical du SICTOM les termes des conventions « Commune/Déchetterie » seront revus.

- Une visite du centre de traitement est fixée au 19 novembre.
- 1- Il a été demandé qu'une benne à verre soit placée au centre du village.
CONSIDERANT les nuisances engendrées, il est proposé qu'une action soit faite en collaboration avec le Centre de Loisirs.
- 2- Lorsque les habitants rencontrent des problèmes avec leur conteneur, il est conseillé que ces derniers appellent directement le SICTOM.

XIII- **DEMANDE DE SUBVENTIONS** :

Deux demandes ont été reçues en mairie.

CONSIDERANT qu'il s'agit de subventions pour la recherche d'une part pour le cancer et d'autre part pour la sclérose en plaque et que la commune a choisi d'octroyer une subvention pour l'ensemble de la recherche dans le cadre du Téléthon, le conseil décide de ne pas donner suite.

XIV – **QUESTIONS DIVERSES** :

- Les délégués à la révision des listes électorales se réuniront jeudi 30 octobre 2014. Monsieur POYET est proposé délégué pour représenter la commune.
- Monsieur POYET fait remarquer que lors de la séance débat proposée par l'ADMR dans le cadre de la semaine intergénérationnelle, ayant pour thème la sécurité, le conseil municipal était faiblement représenté.
- Conseil de surveillance : Maison de santé : Monsieur GUYOT signale que lors du dernier conseil de surveillance de la maison de santé l'ARS propose de supprimer 20 lits de soins de suite ce qui déséquilibrerait fortement le fonction du CHI. Il est proposé
 - a) - Qu'un courrier de sensibilisation soit adressé à l'ARS,
 - b) – De contacter Monsieur Jean-François BUTTET pour sensibiliser, par voie de presse la population.
- Madame le Maire fait part qu'un papillon protégé « cuivré des marais » a été trouvé sur la commune.
- La fête des voisins sera organisée sur le plan national le 29 mai 2015. Le coût de l'adhésion s'élève à 250€. Le conseil ne souhaite pas adhérer pour l'année 2015.
- L'Office du tourisme propose pour la communication des manifestations locales sur le site de l'office de tourisme, une adhésion annuelle de 20€. Ce qui est accepté par le conseil.
- La Commission Communication se réunira le lundi 10 novembre à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de questions diverses restant à poser, Madame le Maire lève la séance à 23 heures
20

Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat.